



Conseil économique et social

Distr. générale
30 mai 2006
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle 2006

5-9 juin 2006

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Stratégie de l'UNICEF pour la période de transition suivant les crises, à l'appui du plan stratégique à moyen terme

Rectificatif

Page 19

Remplacer le paragraphe 82 par le texte suivant :

82. Dans le contexte de la nouvelle initiative des groupes de parties prenantes animés par le Comité permanent interorganisations, l'UNICEF prend activement part au Groupe de relèvement rapide dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En tant que chef de file subsidiaire pour la fourniture de services sociaux par le Groupe de relèvement rapide, l'UNICEF vise à établir des responsabilités plus transparentes et des interventions mieux coordonnées, ce qui doit permettre à son tour d'accroître la capacité collective de l'ONU et des organisations humanitaires extérieures à l'Organisation de contribuer au relèvement rapide en temps utile et de façon prévisible.

* E/ICEF/2006/10.

